

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Ile-de-France

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Île-de-France

SERVICE GESTIONNAIRE : DRIETS IDF - Service FSE

CODE ET INTITULE : IDF-AGD1689 Ile-de-France_FSE+ 2025-2027 De l'inclusion à l'emploi : Atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- 1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés
- 1.l Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants
- 2.a Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale
- 2.f Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées
- 4.c Promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail, l'égalité des conditions de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris grâce à l'accès à des services de garde d'enfants abordables et à des services de prise en charge des personnes dépendantes

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Toute personne morale intervenant dans le cadre des actions éligibles.

Les structures auront la possibilité de postuler en consortium sous forme de chef de file.

Un guide sur la gestion des opérations chef de file est disponible sur la plateforme Confluence : [21-27]
Guide des procédures_Opération chef de file - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 3 000 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 30/06/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 30/10/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Cet appel à projets s'inscrit dans la volonté de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) d'Île-de-France de continuer à favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et des plus vulnérables et exclus en cohérence avec le cadre défini par les règlements européens et le Programme national (PN) FSE+ 2021-2027.

Ce document comprend les critères de sélection et l'ensemble des conditions d'éligibilité des projets déposés sur cet appel à projets (règles communes et règles spécifiques, calendrier de dépôt des dossiers, obligations des bénéficiaires, indicateurs de résultats et de réalisation).

Les orientations déclinées dans les différents appels à projets portés par la DRIEETS IDF définissent, pour la période considérée, le cadre dans lequel doivent être construits les projets et doivent être déposées les demandes de subvention bilatérale. Ces orientations s'inscrivent dans le contexte de l'Île-de-France et ont pour objectif une mobilisation du FSE+ en lien avec les priorités de la stratégie régionale dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Elles visent également à anticiper au mieux les prochaines mutations et les disparités territoriales, pour soutenir l'insertion durable des publics les plus éloignés de l'emploi, en situation ou en risque d'exclusion économique et sociale, notamment en lien avec les politiques de lutte contre les discriminations, et les enjeux de la transition écologique, énergétique et du numérique. Enfin, les actions devront s'articuler avec la mise en place des réseaux pour l'emploi en Île-de-France et contribuer à des initiatives structurantes pour l'insertion et l'accès à l'emploi dans la région.

Le FSE+ intervient en complément des financements nationaux et ne s'y substitue pas. Les projets sélectionnés peuvent recevoir à la fois un financement national (contreparties nationales) et européen (FSE+). La participation de l'Union européenne (UE) doit représenter une valeur ajoutée, en permettant de cofinancer des opérations qui n'auraient pas pu être mises en œuvre sans cette participation et des actions présentant un caractère structurant, de manière à accroître l'effet levier du FSE+ au regard des dispositifs de droit commun. La participation du FSE+ est enfin mobilisée en priorité au profit de projets développant des approches innovantes.

De l'inclusion à l'emploi : Atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences

En Ile-de-France, les constats sont les mêmes qu'à l'échelle européenne : les inégalités entre les hommes et les femmes persistent. Ces dernières restent globalement encore dans des situations plus précaires et plus défavorables que les hommes, que ce soit dans la sphère privée ou professionnelle.

Sur le marché du travail francilien, trois grandes inégalités persistent entre les femmes et les hommes :

- les écarts de salaires au détriment des femmes ;



- la faible mixité de certaines professions : les femmes restent surreprésentées dans les secteurs qui rémunèrent moins bien et sous-représentées aux postes de décision ;
- l'inégale conciliation des temps de vie professionnelle et privée.

En outre, les violences sexistes et sexuelles au travail sont un sujet croissant, avec 30% des Françaises qui affirment avoir déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail (Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes).

Ainsi, au niveau national, l'inscription de l'égalité entre les femmes et les hommes comme priorité du quinquennat 2017-2022 et son renouvellement pour 2022-2027 a confirmé l'importance d'œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Haut Conseil à l'Égalité, dans son rapport annuel 2025, indique par ailleurs que les Français plébiscitent une plus grande mixité et parité dans le monde professionnel.

Dans la continuité de son Agenda 2020-2025, intitulé « Une union de l'égalité », dans lequel la Commission européenne a réaffirmé sa volonté d'agir pour cette égalité, et notamment par le renforcement de la dimension d'égalité femmes-hommes comme priorité dans la gestion du FSE+, la Commission européenne a aussi adopté la feuille de route pour les droits des femmes le 7 mars 2025. Cette feuille de route vise à défendre et à faire progresser les droits des femmes et à relever les nouveaux défis en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Les fonds européens, et en particulier le Fonds social européen, sont notamment mobilisés pour répondre à cet enjeu.

En 2022, la DRIETS avait lancé un appel à projets FSE+ dédié à cette thématique, intitulé "Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et soutenir l'égale participation des femmes au marché du travail", pour la période 2022-2024. **Le présent appel à projet thématique lui succède pour la période 2025-2027 et est également ouvert de façon transversale sur les priorités 1 (Insertion par l'emploi et inclusion), 2 (Insertion des jeunes et apprentissage), et 4 (Promotion d'un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain) afin de faire émerger des opérations et des porteurs de projets qui s'emparent de ce sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes en Île-de-France.**

THÈME : Egalité Femmes-Hommes, Lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Mixité, Egalité professionnelle

